



HE 7043 – Histoire et principes des Églises de professants

Description

Professeur

Sylvain Aharonian

Courriel

sylvain.aharonian@gmail.com

Adresse

Faculté de Théologie
Évangélique (FTE)
10710, avenue Hamelin
Montréal, QC, H2B 2G1

Téléphone

(514) 526-2003

Courriel Administration

admin@fteacadia.com

Site Web

www.fteacadia.com

Il serait pour le moins incongru d’imaginer le futur en oubliant le passé ! C’est en sondant l’histoire que sera cernée l’identité des Églises de professants, qui assurément n’ont pas tort de former des projets d’avenir. Enracinées dans les réformes du XVI^e siècle puis réagissant notamment au Siècle des lumières, ces Églises seront considérées dans leur unité et dans leur diversité : il sera question des anabaptistes, des baptistes, de méthodistes, des frères, ou encore des pentecôtistes.

Précisément, les jalons des événements-clefs seront posés, après quoi, resitués dans l’histoire générale, les principes ecclésiologiques, communs ou distinctifs, pourront être appréciés.

Ressources

Des documents pourront être fournis aux étudiants sur la *Google Classroom*. Voici cependant déjà une **bibliographie sélective en français** :

Histoire et théologie

Généralités

. BAUBÉROT, Jean, *Histoire du protestantisme*, coll. Que sais-je, Paris, PUF, 2020¹⁰, 127 p.

. FATH, Sébastien, « Deux Siècles d’histoire des Églises évangéliques en France (1802-2002). Contours et essor d’un protestantisme de conversion », *Hokhma*, n° 81, 2002, p. 1-51

. _____, *Du Ghetto au réseau*, Le Protestantisme évangélique en France, 1800-2005, Genève, Labor et Fides, 2005, 426 p.

. _____, sous dir., *La Diversité évangélique*, Collection d’études sur le protestantisme évangélique, Cléon d’Andran, Excelsis, 2003, 142 p.

. _____, sous dir., *Le Protestantisme évangélique, un christianisme de conversion*, Entre Ruptures et filiations, Turnhout, Brépols, 2004, XII-379

- . KUEN, Alfred, *Qui sont les évangéliques ?* Identité, unité et diversité du mouvement évangélique, Saint-Légier, Emmaüs, 2000, 144 p.
- . KUEN, Alfred avec la contribution de BAECHER, Claude, *Témoins de la foi des anabaptistes aux évangéliques*, coll. L'Église dans l'histoire, Charols, Excelsis, 2022, 276 p.

Anabaptisme

- . BAECHER, Claude, *Michaël Sattler*, La Naissance d'Églises de professants au XVI^e siècle, coll. Perspectives anabaptistes, Cléon d'Andran, Excelsis, 2002, 144 p.
- . BLOUGH, Neal, sous dir., *Jésus-Christ aux marges de la Réforme*, coll. Jésus et Jésus-Christ, Paris, Desclée, 1992, 257 p.
- . SIMONS, Menno, *Découvrir le réformateur Menno Simons*, trad. du néerlandais et présenté par François CAUDWELL, coll. Perspectives anabaptistes, Charols, Excelsis, 2011, 311 p.
- . SNYDER, C. Arnold, *Graines d'anabaptisme*, coll. Les Dossiers de Christ Seul (n° 1/2000), Montbéliard, Éditions Mennonites, 2000, 80 p.

Baptisme

- . BLOCHER, Henri *et al.*, *Visages du baptisme*, n° 2 du Bulletin de la Société d'histoire et de documentation baptistes de France, Paris, SHDBF, 2014, 224 p.
- . FATH, Sébastien, *Les Baptistes en France (1810-1950)*, Faits, dates et documents, Cléon d'Andran, Excelsis, 2002, 205 p.
- . _____, *Une Autre Manière d'être chrétien en France*, Socio-histoire de l'implantation baptiste (1810-1950), coll. Histoire et Société, Genève, Labor et Fides, 2001, 1222 p.
- . LHERMENAULT, Étienne, sous dir., *Les Églises baptistes*, Un Protestantisme alternatif, trad. de l'anglais par Prisca et Andrew WILES, Paris, Empreinte temps présent, 2009, 188 p.

Méthodisme

- . BERTRAND, Jean-Claude, *Le Méthodisme*, coll. U2 Études anglo-américaines, Paris, A. Colin, 1971, 416 p.
- . GROSCLAUDE, Jérôme, *Le Méthodisme : un tison tiré du feu*, Maisons-Laffitte, Ampelos, 2017, 430 p.
- . GUITON, William H. & LELIÈVRE, Matthieu, *John Wesley*, Esquisse de sa vie et de son œuvre & La Théologie de Wesley, Nîmes, Publications évangéliques méthodistes, 1982, 141 p.
- . LELIÈVRE, Matthieu, *John Wesley*, Sa Vie et son œuvre, Bruxelles & Paris, Mission méthodiste évangélique & Église évangélique méthodiste, 1925, xviii-597 (édition numérique : Paris, ThéoTeX, 2019)
- . PRUNIER, Jean-Louis et ZORN, Jean-François, sous dir., *Facettes du méthodisme français*, coll. Histoire décryptée, Maisons-Laffitte, Ampelos, 2016, 259 p.
- . RATABOUL, Louis J., *John Wesley*, Un Anglican sans frontières, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1991, 239 p.

Mouvement des frères

- . AHARONIAN, Sylvain, *Les Frères larges en France métropolitaine*, Socio-histoire d'un mouvement évangélique de 1850 à 2010, coll. Cerf Patrimoines, Paris, Cerf, 2017, 645 p.
- . INTROVIGNE, Massimo et MASELLI, Domenico, *Les Frères : de Plymouth à nos jours*, Une Critique protestante de la modernité, trad. de l'italien par Philippe BAILLET, coll. Religions et Mouvements, Leumann [Italie], Elledici, 2007, 136 p.
- . ISCHEBECK, Gustav, *John Nelson Darby, son temps et son œuvre*, trad. de l'allemand, Lausanne, Vie et Liberté, 1937, 155 p.
- . KUEN, Alfred, *L'Audace de la foi*, George Müller, extraits de son autobiographie, Saint-Légier [Suisse], Emmaüs, 1982, 175 p.
- . SMITH, Hamilton, *L'Origine et les principes des frères larges*, trad. de l'anglais, Vevey, Éditions Bibles et traits chrétiens, 1998, 34 p.

Pentecôtisme

- . ANTOINE, Alexandre, « Pentecôtisme, Charismatismes, Néo-pentecôtismes », *La Foi chrétienne et les défis du monde contemporain*, Repères apologétiques, sous dir. Christophe PAYA et Nicolas FARELLY, coll. Ouvrages de référence, Charols, Excelsis, 2013, p. 490-499
- . BRANDT-BESSIRE, Daniel, *Aux Sources de la spiritualité pentecôtiste*, Genève & Paris, Labor et Fides & Diffusion Begebis, 1986, 223 p.
- . COX, Harvey G., *Retour de Dieu*, Voyage en pays pentecôtiste, trad. de l'anglais par Michel VALOIS, Paris, Desclée de Brouwer, 1995, 296 p.
- . GEE, Donald, *Le Feu de la Pentecôte au XX^e siècle*, Historique du mouvement de Pentecôte, adapté de l'anglais, Grézieu-la-Varenne, Viens et vois, 1988, 248 p.
- . STOTTS, Georges R., *Le Pentecôtisme au pays de Voltaire*, trad. de l'américain par Lydie BANQUET-MALLET, Grézieu-la-Varenne, Viens et vois, 1982, 230 p.

Théologie et histoire

Mélanges

- . von ALLMEN, Jean-Jacques, *Le Saint Ministère selon la conviction et la volonté des Réformés du XVI^e siècle*, coll. Bibliothèque théologique, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1968, 252 p. [approche réformée à tendance œcuménique]
- . d'ESPINE, Henri, *Les Anciens, conducteurs de l'Église*, coll. Cahiers théologiques de l'actualité protestante, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1946², 60 p. [approche réformée]
- . KUEN, Alfred, *Je bâtirai mon Église*, L'Église selon le plan de Dieu, coll. Doctrine, Saint-Légier, Emmaüs, 2015, 384 p. [approche évangélique]
- . _____, *Le Baptême*, Hier et aujourd'hui, Saint-Légier, Emmaüs, 1995, 415 p.
- . _____, *Le Repas du Seigneur*, Saint-Légier, Emmaüs, 2015, 320 p.
- . _____, *Ministères dans l'Église*, coll. Doctrine, Saint-Légier, Emmaüs, 1983, 240 p.
- . NEWBIGIN, Lesslie, *L'Église*, Peuple des croyants, corps du Christ, temple de l'Esprit, coll. Taizé, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1958, 205 p. [approche œcuménique]
- . SUBILIA, Vittorio, *Le Nouveau Visage du catholicisme*, Une Appréciation réformée du Concile Vatican II, trad. de l'italien par Émile RIBAUTE, coll. œcuménique, Genève, Labor et Fides, 1968, 391 p.
- . _____, *Le Problème du catholicisme*, trad. de l'italien par Émile RIBAUTE, coll. Les bergers et les mages, Paris, Librairie protestante, 1964, 287 p. [point de vue réformé]
- . THOBOIS, André, sous dir., *Des Églises de professants... Pourquoi ?*, Montbéliard & Paris, Les Cahiers de Christ Seul & Les Carnets de Croire et Servir, 1987, 70 p.

Anabaptisme

- . BENDER, Harold S., *Voici mon peuple*, trad. de l'anglais par P. WIDMER et G. ZEHR, coll. The Conrad Grebel lectures, Bâle, Agapé, 1969, 160 p.
- . MURRAY, Stuart, *Radicalement chrétien !*, Éléments essentiels de la démarche anabaptiste, coll. Perspectives anabaptistes, Charols & Les Ponts-de-Martels, Excelsis & Talwogne [Suisse], 2013, 199 p.
- . WIDMER, Pierre et YODER, John H., *Principes et doctrines mennonites* [avec les textes de la confession de Schleithem et de celle de Dortrecht], Montbéliard & Bruxelles, Publ. mennonites, 1955, 79 p.

Baptisme

- . Comité d'entraide réformé baptiste, *Confession de foi réformée baptiste de 1689*, trad. de l'anglais par ledit Comité, Chalon-sur-Saône & Saint-Marcel, Europresse & Comité d'entraide réformé baptiste, 1994, 96 p.
- . DUBARRY, Robert, *Pour faire connaissance avec un idéal d'Église*, Nîmes, auto-édition, 1953, 197 p.

Méthodisme

. LELIÈVRE, Matthieu, *La Théologie de Wesley*, Étude sur les doctrines et l'enseignement du Réveil du XVIII^e siècle connu sous le nom de méthodisme, Nîmes, Publications évangéliques méthodistes, 1990², 306 p.

(édition numérique : Paris, ThéoTeX, 2019)

. STREIFF, Patrick P., *John Wesley, Le Prédicateur et sa pensée théologique d'après ses sermons*, coll. L'Église dans l'histoire, Charols, Excelsis, 2016, 268 p.

Mouvement des frères

. GOODMAN, Montague *et al.*, *Les Assemblées devant le Nouveau Testament*, Nos Églises s'interrogent, trad. de l'anglais par Madeleine AUBERT, Nyon [Suisse], Je Sème, 1968, 101 p.

. PERRET, Paul, *Nos Églises dissidentes*, Assemblées de Frères Larges, Aperçu de leur histoire et de leurs principes, Nyon [Suisse], Je Sème, 1966, 79 p.

Pentecôtisme

. KUEN, Alfred, *Le Renouveau charismatique*, Une Évaluation, Saint-Légier, Emmaüs, 1975, 123 p.

Évaluation

1. Présence

La présence aux séances de cours en *Zoom* est obligatoire. Pour les étudiants à distance, le visionnement des vidéos des séances est obligatoire ; et **une attestation de visionnement de l'ensemble des leçons doit être fournie** (annexe 1 du document « Directives étudiants à distance » sur la *Google Classroom*) **au plus tard le jeudi 30 juin**.

En cas d'absence inévitable à une séance de cours, le visionnement *a posteriori* de la leçon s'impose. Après trois absences (motivées ou non), ou trois séances non visionnées pour les étudiants à distance, il n'est plus possible de valider le cours.

Les étudiants se connectant à *Zoom* devront fournir une attestation de présence pour chaque séance.

2. Lectures obligatoires

Au plus tard le mardi 14 juin, devra être remise à l'enseignant, via la *Google Classroom*, une **attestation de lecture**, faite sur l'honneur ; les ouvrages lus seront correctement indiqués.

- 1^{er} cycle : 300 à 500 pages, choisies dans la liste ci-dessous.
- 2^e cycle : 500 à 750 pages, choisies dans la liste ci-dessous.
- Liste d'ouvrages :

. BLOCHER, Henri *et al.*, *Visages du baptême*, n° 2 du Bulletin de la Société d'histoire et de documentation baptistes de France, Paris, SHDBF, 2014, 224 p.

- . FATH, Sébastien, sous dir., *Le Protestantisme évangélique, un christianisme de conversion*, Entre Ruptures et filiations, Turnhout, Brépols, 2004, XII-379
- . KUEN, Alfred avec la contribution de BAECHER, Claude, *Témoins de la foi des anabaptistes aux évangéliques*, coll. L'Église dans l'histoire, Charols, Excelsis, 2022, 276 p.
- . LHERMENAULT, Étienne, sous dir., *Les Églises baptistes*, Un Protestantisme alternatif, trad. de l'anglais par Prisca et Andrew WILES, Paris, Empreinte temps présent, 2009, 188 p.
- . MURRAY, Stuart, *Radicalement chrétien !*, Éléments essentiels de la démarche anabaptiste, coll. Perspectives anabaptistes, Charols & Les Ponts-de-Martels, Excelsis & Talwogne [Suisse], 2013, 199 p.
- . STREIFF, Patrick P., *John Wesley*, Le Prédicateur et sa pensée théologique d'après ses sermons, coll. L'Église dans l'histoire, Charols, Excelsis, 2016, 268 p.

3. Compte rendu critique

Dans la liste donnée *supra* pour les lectures obligatoires, un ou deux ouvrages, selon que l'on est en premier ou en deuxième cycle, doivent être choisis pour la production d'un compte rendu critique respectivement de quelque 800 mots (env. 2 p.) ou de quelque 1 200 mots (env. 3 p.) – l'ouvrage ou les ouvrages choisis peuvent tout à fait être de ceux déjà retenus pour les lectures obligatoires. Ce devoir devra être remis à l'enseignant, via la *Google Classroom*, au plus tard le mardi 7 juin.

Cet exercice consiste à faire un rapport concis du propos de l'auteur ou des auteurs, et à y ajouter des commentaires évaluatifs, c'est-à-dire des remarques mettant en valeur les qualités, les forces, l'intérêt, les limites, les faiblesses, les défauts *etc.* de l'ouvrage. Les commentaires pourront porter tant sur le fond que sur la forme ; la critique, interne et externe, portera sur la cohérence de l'ouvrage et sur son intérêt.

4. Dissertation

Le sujet suivant devra être traité dans une dissertation, rédigée selon les normes de *La Présentation matérielle* (https://www.fteacadia.com/uploads/8/1/6/5/81650804/presentation_materielle_fte.pdf) en vigueur à la Faculté. Elle devra être remise à l'enseignant, via la *Google Classroom*, au plus tard le mardi 28 juin.

Le corps du devoir, écrit avec une police de caractères de type *Times* de taille 12, comprendra entre 3 000 et 5 000 mots pour le premier cycle, et entre 5 000 et 7 000 mots pour le deuxième cycle ; le nombre de mots sera indiqué sur la page de titre.

- *Sujet :*

Parmi les principales familles d'Églises de professants, savoir les anabaptistes, les baptistes, certains méthodistes, les frères et les pentecôtistes, choisissez-en deux. En considérant d'abord leur évolution à travers le temps puis en comparant plus précisément leurs états actuels respectifs, quitte à examiner des cas particuliers, mettez en évidence en quoi et dans quelle mesure ces deux familles – ou certains de leurs spécimens – se ressemblent ou diffèrent.

Sans négliger les réalités sociologiques, votre analyse portera en particulier sur l'ecclésiologie, mais elle pourra embrasser la théologie dans son ensemble. Pour ce faire, il conviendra d'utiliser la grille des motifs suivants : (1) le biblicisme ; (2) le spiritualisme, valorisant la liberté de l'Esprit divin ou de l'esprit humain ; (3) l'aspiration démocratique.

Pour aiguïser le discernement, il sera certainement opportun d'observer aussi à quel point telle tradition ecclésiastique se trouve exposée plus ou moins à telle ou telle tentation : celle du littéralisme crispé, ou celle de l'arbitraire individuel, ou celle de l'individualisme exacerbé...

- *Méthode :*

Pour rédiger votre dissertation, vous pourrez utiliser :

- vos notes de cours ;
- des ouvrages figurant dans la bibliographie sélective proposée pour ce cours ;
- des livres ou articles ne figurant pas dans ladite bibliographie sélective.

Le devoir devra suivre à tout le moins l'ordre suivant : page de titre, table des matières, corps du devoir, bibliographie.

Au reste, un langage précis et juste, une orthographe exacte – il faudra accentuer les majuscules partout où l'orthographe l'exige – et un plan logique sont exigés.

5. Examen final

Cet examen, d'une durée de trois heures *a priori*, aura lieu le jeudi 30 juin, en direct sur *Zoom*. En cas toutefois d'indisponibilité absolue, il pourra être décalé de 24 à 48 heures au maximum, pour être passé sous le regard d'un surveillant probe que l'étudiant aura préalablement présenté et mis en contact avec l'enseignant.

L'examen portera d'une part sur les exposés de l'enseignant, d'autre part, éventuellement, sur l'analyse de documents. On s'y préparera d'autant mieux que l'on aura fait avec application les devoirs de lecture et de rédaction. Il est du reste fortement conseillé de prendre des notes en classe et au fil des lectures !

Politique sur les retards, la *Google Classroom*

Tous les travaux (incluant les attestations) doivent être rendus impérativement sur la *Google Classroom* (téléversés), et non pas en format papier ou par courriel. Tout travail remis en retard entraîne une pénalité de 1,5 % par jour de retard.

Pondération

Exigences	Proportions de la note	Dates fixées
1. Présence	-	-
2. Lectures obligatoires	10 %	14 juin
3. Compte rendu critique	25 %	7 juin
4. Dissertation	35 %	28 juin
5. Examen final	30 %	30 juin

L'étudiant réussit au cours dès lors qu'il a été assidu et qu'il a obtenu une note globale (1) au moins égale à 50 % pour le programme M. A. ; (2) au moins égale à 70 % pour le programme de maîtrise M. Th..

Périodes de cours ou d'examen (de 9 h à 12 h, Montréal)

Dates	Sujets hypothétiques	Rappels
(1) 10 mai	Les racines au XVI ^e siècle & l'anabaptisme	
(2) 13 mai	Le XVII ^e siècle & le puritanisme et le baptisme	
(3) 17 mai	Le XVIII ^e siècle & le piétisme et le méthodisme	
(4) 20 mai	Le XIX ^e siècle & les réveils	
(5) 24 mai	Le XX ^e siècle & le pentecôtiste et le charismatisme	
(6) 31 mai	Développements des Églises de professants	
(7) 3 juin	Développements des Églises de professants	
(8) 7 juin	Éléments théologiques et pratiques	compte rendu critique
(9) 10 juin	Repères ecclésiologiques	
(10) 14 juin	Convictions ecclésiologiques professantes	attestation de lecture
(11) 21 juin	Les sacrements	
(12) 28 juin	Les ministères	dissertation
(13) 30 juin	-	examen

Réglementation sur l'évaluation

L'enseignant est responsable de l'évaluation. Au début de chaque cours, l'enseignant détermine la forme de l'évaluation, ainsi que ses modalités et en informe les étudiants. Les travaux écrits doivent être remis à la date prévue par le professeur. Les examens et les tests doivent être écrits également aux dates fixées.

Si un travail n'est pas remis, ou si un examen n'est pas écrit à la date fixée par le professeur, la note zéro est attribuée, à moins que l'étudiant, dans les huit jours qui suivent la date fixée pour la remise du travail, ne justifie, par écrit, son retard auprès du professeur. La demande de l'étudiant faite au professeur devra indiquer le motif pour lequel il ne s'est pas présenté à l'examen ou n'a pas remis son travail.

Dans le cas d'un retard pour un travail non remis, si le professeur estime que la justification est valable, il accordera un nouveau délai qui ne pourra pas dépasser trois semaines (ce délai ne pourra pas dépasser la fin de la session courante). De plus, si la demande est acceptée, le professeur pourra accompagner le nouveau délai qu'il choisira d'une pénalité sur la note du devoir. Si la demande est refusée, la note zéro est attribuée à cette partie de l'évaluation du cours.

Dans le cas d'une absence à un examen de fin de session, si le professeur estime que la justification est valable, l'étudiant pourra repasser à titre exceptionnel son examen, et cela uniquement durant la semaine suivant la date originelle de son examen. Ce nouvel examen ne pourra être fait que de deux manières :

- soit « sur place », si le professeur, ou une personne qu'il désignera, est disponible ;
- soit « à distance » en suivant exactement la réglementation des examens à distance.

Un pourcentage significatif de la note finale d'un travail de rédaction, déterminé par le professeur, sera attribué en fonction de la présentation formelle : format, orthographe, syntaxe, table des matières, notes bibliographiques, bibliographie, *etc.* Dans le cas où l'étudiant n'aura pas respecté les normes académiques, son travail pourra être jugé inacceptable et lui être rendu pour correction.

Réglementation concernant le plagiat

Le présent règlement a pour but de donner une description du plagiat ainsi que les sanctions encourues par les personnes qui commettront une telle infraction.

Définition de l'infraction

Dans le monde académique, le plagiat est le pire crime que l'on puisse commettre. Il est donc important de connaître quelques principes de la rédaction universitaire afin d'éviter le plagiat.

Toute citation, toute idée importante tirée de vos sources doit être attribuée à son auteur. Les notes en bas de page ou les références entre parenthèses dans le texte servent à cette fin (voir le ch. 14 de Jean-Paul SIMARD, *Guide du savoir écrire*). Habituellement, on limite à trois ou quatre le nombre de citations de trois lignes ou plus (tirées des sources secondaires) dans une dissertation de 2 000 mots.

Il faut que la dissertation soit, autant que possible, rédigée dans les propres mots de l'étudiant. Si vous voulez faire allusion à l'œuvre d'un auteur, il faut le signaler comme suit : « M. Blanc affirme », « Mme Rose dit », « il y a cinq possibilités », *etc.* Les citations et les idées des autres servent uniquement à stimuler ou à guider notre propre pensée ; elles ne la remplacent pas. Il faut être toujours critique et veiller à ce que le sens de la citation s'intègre dans votre argument ou votre discussion. Consultez votre professeur si vous êtes incertain.

Le plagiat, ou la fraude pour l'ensemble des activités étant soumise à une notation dans le cadre d'un cours offert à la FTE (rapport, dissertation, examen, *etc.*), est défini de la façon suivante :

« **1.1** « Constitue une infraction le fait pour un étudiant de commettre une fraude ou, intentionnellement, par insouciance ou par négligence, tout plagiat ou copiage ainsi que :

- . toute tentative de commettre ces actes ;
- . toute participation à ces actes ;
- . toute incitation à commettre ces actes ;
- . tout complot avec d'autres personnes en vue de commettre ces actes, même s'ils ne sont pas commis ou s'ils ne le sont que par une seule des personnes ayant participé au complot.

1.2 Constitue notamment un plagiat, un copiage ou une fraude :

- la substitution de personne lors d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement ;
- l'exécution par une autre personne d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement ;

- c) l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée, d'un texte d'autrui, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement ou tout autre création, sur tout support, publié ou non en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement ;
- d) l'utilisation d'une traduction totale ou partielle d'un texte d'autrui, sur tout support, publié ou non en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement ;
- e) l'obtention, par vol, manœuvre ou corruption ou par tout autre moyen illicite, de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document non autorisé ;
- f) la sollicitation, l'offre ou l'échange d'information pendant un examen ;
- g) la modification des résultats d'une évaluation ou de tout document en faisant partie ;
- h) la possession ou l'utilisation pendant un examen de tout document sur tout support, matériel ou équipement non autorisé, y compris la copie d'examen d'un autre étudiant ;
- i) le recours à toute aide non autorisée, qu'elle soit individuelle ou collective, à l'occasion d'un examen, d'un travail, d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement ;
- j) la falsification ou la fabrication de données ou d'un document, notamment d'un examen, d'un travail, d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement ;
- k) la présentation à des fins d'évaluation, d'activités visées dont le contenu a été obtenu, en totalité ou en partie, par achat ou échange de travaux académiques ;
- l) la présentation, à des fins d'évaluations différentes, sans autorisation, d'un même travail ou d'activités visées intégralement ou partiellement, dans différents cours, dans différents programmes de l'Université, ou à l'Université et dans un autre établissement d'enseignement. »¹

2. Sanction

2.1 Première infraction

Dans le cas d'une première infraction au présent règlement, l'étudiant recevra l'une de ces sanctions suivantes selon la gravité de l'infraction :

- a) la réprimande ;
- b) la reprise du travail pour lequel une infraction a été commise ;
- c) l'attribution de la note « zéro » au travail pour lequel une infraction a été commise.

2.2 Récidive

En cas de récidive, les sanctions seront alors les suivantes :

¹ Recueil Officiel, Règlements disciplinaires sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants du premier cycle, N° 30.3, p. 1-8, Université de Montréal (2014) :

https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/enseignement/ens30_3-reglement-disciplinaire-plagiat-fraude-etudiants-premier-cycle.pdf (consulté le 16/10/2019).

. dans le cas d'une première récidive, il sera attribué la note de « zéro » pour le cours durant lequel la récidive a été commise ;

. dans le cas d'une seconde récidive, l'étudiant sera exclu de la Faculté de manière temporaire (au minimum de trois années) ou permanente. Lors d'une exclusion temporaire, une mention apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant uniquement pour la période de l'exclusion. Lors d'une exclusion permanente, une mention à cet effet sera inscrite de manière permanente sur le relevé de notes.

3. Procédure

Lorsque l'infraction aura été constatée, le professeur ou le surveillant qui aura été témoin de l'infraction ou qui en aura fait le constat suivra la procédure suivante.

3.1 Il devra en informer le doyen en lui envoyant un courriel (ainsi qu'une copie au directeur). Ce courriel devra contenir les choses suivantes :

- a) le cadre dans lequel l'infraction a été commise (nom du cours, examen, rapport, travail oral, *etc.*) ;
- b) une version numérique du document sur lequel l'infraction a été commise (il sera important de signaler la partie du document où se trouve l'infraction, ainsi que l'ensemble des informations concernant le document original alors plagié) ;

3.2 Dans le cas d'une première infraction, le professeur appliquera directement la sanction qu'il jugera la plus appropriée (réprimande, reprise du travail ou zéro au devoir), tout en mettant au courant le doyen et le directeur.

3.3 Dans le cas d'une récidive, le professeur suspendra la notation de l'élève pour le cours dans lequel il a commis une infraction. Il en avertira le doyen et le directeur. Le doyen et le directeur enverront dans un délai de quinze jours ouvrables une convocation à l'étudiant ayant commis l'infraction pour qu'il puisse s'expliquer devant un comité disciplinaire *ad hoc* qui sera composé du doyen, du directeur. Dès l'envoi de la convocation, l'étudiant pourra continuer son cours, mais son évaluation sera mise en suspens jusqu'à la décision finale du comité *ad hoc*.

3.4 Le comité *ad hoc* offrira une occasion à l'étudiant fautif de pouvoir s'exprimer librement concernant son acte.

3.5 Suite à l'audition de l'étudiant fautif, le comité *ad hoc* enverra dans les quinze jours ouvrables un courrier (électronique ou matériel) dans lequel sera communiquée sa décision finale. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.

3.6 Si l'étudiant ne donne aucune suite à la convocation qui lui a été donnée, le comité *ad hoc* enverra dans les quinze jours ouvrables un courrier (électronique ou matériel) dans lequel sera donnée sa décision finale. L'étudiant ne pourra pas abandonner son cours avant qu'une décision n'ait été rendue par le comité *ad hoc*. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.

3.7 Dans les trente jours qui suivent l'expédition de la décision finale du comité *ad hoc*, l'étudiant aura la possibilité de demander une révision de la décision qui a été prise. Il devra envoyer cette demande par courrier recommandé. Une nouvelle audition pourra être organisée par un nouveau comité disciplinaire *ad hoc*. Suite à cette audition, le nouveau comité disciplinaire *ad hoc* donnera sa décision par courrier (électronique ou matériel) dans les quinze jours suivant la réception de la demande de révision. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.

3.8 Toute décision prise à propos d'un plagiat peut être rétroactive.